

## COMMUNIQUE DES PRETRES - OUVRIERS

Au moment où des millions de travailleurs, en France comme à l'étranger, sont en marche vers leur unité pour défendre leur pain, leurs libertés et la paix, alors que patronat et gouvernement accentuent exploitation et répression pour enrayer à tout prix les progrès de la classe ouvrière et sauvegarder leurs privilèges, les autorités religieuses imposent aux prêtres-ouvriers des conditions telles qu'elles constituent un abandon de leur vie de travailleurs et un reniement de la lutte qu'ils mènent solidairement avec tous leurs camarades.

Cette décision s'appuie sur des motifs religieux. Nous ne pensons pourtant pas, que notre vie d'ouvriers nous ait jamais empêchés de rester fidèles à notre foi et à notre sacerdoce. Nous ne voyons pas comment, au nom de l'Evangile, on peut interdire à des prêtres de partager la condition de millions d'hommes opprimés et d'être solidaires de leurs luttes.

Mais il ne faut pas oublier que l'existence et l'activité des prêtres-ouvriers ont jeté le désarroi dans des milieux habitués à mettre la religion au service de leurs intérêts et de leurs préjugés de classe. Les pressions exercées par ces milieux et les dénonciations de tous ordres et de toutes provenances sont loin d'être étrangères aux mesures actuelles.

Si ces mesures étaient maintenues, elles contribueraient à troubler la conscience des chrétiens engagés dans la lutte de la classe ouvrière, au moment où tant d'efforts sont faits pour les soustraire au combat commun et jeter le discrédit sur leur foi. Les prêtres-ouvriers revendiquent pour eux et pour tous les chrétiens le droit de se solidariser avec les travailleurs dans leur juste combat.

Les militants ouvriers et la classe ouvrière font confiance aux prêtres-ouvriers, et ils ont respecté leur sacerdoce. Ce respect et cette confiance qu'ils continuent de manifester à notre égard nous interdisent d'accepter tout compromis qui consisterait à prétendre rester de la classe ouvrière sans travailler normalement et sans accepter les engagements et les responsabilités des travailleurs. La classe ouvrière n'a pas besoin de gens qui « se penchent sur sa misère », mais d'hommes qui partagent ses luttes et ses espoirs.

En conséquence, nous affirmons que nos décisions seront prises dans un respect total de la condition ouvrière et de la lutte des travailleurs pour leur libération.

Le 2 février 1954.

Texte d'abord élaboré en une commission nationale où chaque équipe se trouvait représentée, puis envoyé trois fois à chacun des prêtres-ouvriers de toute la France jusqu'à l'accord unanime des signataires.

La presse fit un large écho à ce communiqué et plusieurs journaux le publièrent intégralement. *L'Humanité* du 3 février et *Quinzaine* du 15 février y ajoutèrent les 73 signatures, auxquelles 5 autres vinrent s'adjoindre les jours suivants.

Commentaires divers. *La Croix* du 4 février « y perçoit trop une résonance marxiste ». *Monde Ouvrier* du 13 février : « C'est là tout simplement le dur langage de la classe ouvrière qui sait parfaitement ce qu'elle veut dire lorsqu'elle parle du pain, des libertés, de la paix et des préjugés de classe ». *Témoignage Chrétien* du 12 février : « Cette simple contradiction exprime la dramatique situation à laquelle se trouvent heure par heure confrontés les prêtres de la mission ouvrière ».

**Journal LA CROIX, 4 février 1954**  
(en page 2, sur 2 colonnes à droite)

***Un communiqué des prêtres – ouvriers***

*Les journaux de mercredi matin publient un communiqué qui leur a été adressé par les prêtres - ouvriers.*

*Nous croyons de notre devoir d'informer de le porter intégralement à la connaissance de nos lecteurs, quelles que soient la peine que nous éprouvons à la lecture d'un pareil texte et la répugnance que nous ressentons à le voir figurer dans nos colonnes.*

Au moment où des millions de travailleurs, en France comme à l'étranger, sont en marche vers leur unité pour défendre leur pain, leurs libertés et la paix, alors que patronat et gouvernement accentuent exploitation et répression pour enrayer à tout prix les progrès de la classe ouvrière et sauvegarder leurs privilèges, les autorités religieuses imposent aux prêtres-ouvriers des conditions telles qu'elles constituent un abandon de leur vie de travailleurs et un reniement de la lutte qu'ils mènent solidairement avec tous leurs camarades.

Cette décision s'appuie sur des motifs religieux. Nous ne pensons pourtant pas, que notre vie d'ouvriers nous ait jamais empêchés de rester fidèles à notre foi et à notre sacerdoce. Nous ne voyons pas comment, au nom de l'Evangile, on peut interdire à des prêtres de partager la condition de millions d'hommes opprimés et d'être solidaires de leurs luttes.

Mais il ne faut pas oublier que l'existence et l'activité des prêtres-ouvriers ont jeté le désarroi dans des milieux habitués à mettre la religion au service de leurs intérêts et de leurs préjugés de classe. Les pressions exercées par ces milieux et les dénonciations de tous ordres et de toutes provenances sont loin d'être étrangères aux mesures actuelles.

Si ces mesures étaient maintenues, elles contribueraient à troubler la conscience des chrétiens engagés dans la lutte de la classe ouvrière, au moment où tant d'efforts sont faits pour les soustraire au combat commun et jeter le discrédit sur leur foi. Les prêtres-ouvriers revendiquent pour eux et pour tous les chrétiens le droit de se solidariser avec les travailleurs dans leur juste combat.

Les militants ouvriers et la classe ouvrière font confiance aux prêtres-ouvriers, et ils ont respecté leur sacerdoce. Ce respect et cette confiance qu'ils continuent de manifester à notre égard nous interdisent d'accepter tout compromis qui consisterait à prétendre rester de la classe ouvrière sans travailler normalement et sans accepter les engagements et les responsabilités des travailleurs. La classe ouvrière n'a pas besoin de gens qui « se penchent sur sa misère », mais d'hommes qui partagent ses luttes et ses espoirs.

En conséquence, nous affirmons que nos décisions seront prises dans un respect total de la condition ouvrière et de la lutte des travailleurs pour leur libération.

*Cette lettre est profondément regrettable et l'on y perçoit trop une résonance marxiste. De ce point de vue, il serait utile de pouvoir dire qui l'a rédigée et intéressant de savoir comment les signatures ont été recueillies.*

*Le ton adopté et les motifs mis en avant démontrent, hélas trop bien que les mesures prises par la hiérarchie pour maintenir le sacerdoce dans sa droite ligne sont justifiées. On parle de lutte, de libération, d'espoir. Certes c'est pour l'immédiat ... mais est-ce là précisément et la fonction et la mission et la grâce d'une présence sacerdotale dans le monde ouvrier ? ... De Dieu, du Christ, de la vie divine, de l'Eglise, le texte n'en parle pas. Sans doute par une espèce de pudeur, au moment où l'affronte plus ou moins l'Eglise et aussi parce que leur condition ouvrière était directement mise en cause.*

*Quand les prêtres ont mission d'Eglise dans la classe ouvrière frustrée dans ses droits et remplie de préventions – préventions bien souvent justifiées par l'iniquité de catholiques – ils doivent, dans une exigence de totale justice et d'universelle charité, avoir à coeur d'apporter surtout aux hommes dont ils épousent la condition, le don de Dieu. Car il y a aussi et le prix de l'âme et la liberté des enfants de Dieu et la paix du Christ.*

*La dernière phrase du texte, des échos recueillis, des commentaires de journaux, nous font comprendre que si ce communiqué donne la conception communément adoptée par le prêtre - ouvrier sur leur présence dans la classe ouvrière, elle ne semble pas indiquer que l'attitude définitive à attendre des 73 signataires sera la même. Nous croyons savoir que nombreux sont déjà ceux qui sont décidés dès maintenant à accepter les décisions de la hiérarchie. Nous espérons et nous le demandons dans la prière, que tous continueront l'exercice de leur action sacerdotale dans l'Eglise et avec l'Eglise.*

**Journal L'HUMANITE, 3 février 1954**  
(en page 3, sur 2 colonnes au centre)

**LES PRETRES – OUVRIERS**  
**revendiquent pour eux et pour**  
**tous les chrétiens le droit de**  
**se solidariser**  
**avec les travailleurs**  
**dans leur juste combat**

Les prêtres – ouvriers communiquent :

Au moment où des millions de travailleurs, en France comme à l'étranger, sont en marche vers leur unité pour défendre leur pain, leurs libertés et la paix, alors que patronat et gouvernement accentuent exploitation et répression pour enrayer à tout prix les progrès de la classe ouvrière et sauvegarder leurs privilèges, les autorités religieuses imposent aux prêtres-ouvriers des conditions telles qu'elles constituent un abandon de leur vie de travailleurs et un reniement de la lutte qu'ils mènent solidairement avec tous leurs camarades.

Cette décision s'appuie sur des motifs religieux. Nous ne pensons pourtant pas, que notre vie d'ouvriers nous ait jamais empêchés de rester fidèles à notre foi et à notre sacerdoce. Nous ne voyons pas comment, au nom de l'Evangile, on peut interdire à des prêtres de partager la condition de millions d'hommes opprimés et d'être solidaires de leurs luttes.

Mais il ne faut pas oublier que l'existence et l'activité des prêtres-ouvriers ont jeté le désarroi dans des milieux habitués à mettre la religion au service de leurs intérêts et de leurs préjugés de classe. Les pressions exercées par ces milieux et les dénonciations de tous ordres et de toutes provenances sont loin d'être étrangères aux mesures actuelles.

Si ces mesures étaient maintenues, elles contribueraient à troubler la conscience des chrétiens engagés dans la lutte de la classe ouvrière, au moment où tant d'efforts sont faits pour les soustraire au combat commun et jeter le discrédit sur leur foi. Les prêtres-ouvriers revendiquent pour eux et pour tous les chrétiens le droit de se solidariser avec les travailleurs dans leur juste combat.

Les militants ouvriers et la classe ouvrière font confiance aux prêtres-ouvriers, et ils ont respecté leur sacerdoce. Ce respect et cette confiance qu'ils continuent de manifester à notre égard nous interdisent d'accepter tout compromis qui consisterait à prétendre rester de la classe ouvrière sans travailler normalement et sans accepter les engagements et les responsabilités des travailleurs. La classe ouvrière n'a pas besoin de gens qui « se penchent sur sa misère », mais d'hommes qui partagent ses luttes et ses espoirs.

En conséquence, nous affirmons que nos décisions seront prises dans un respect total de la condition ouvrière et de la lutte des travailleurs pour leur libération.

*Equipe des Barrages* : Jean BREYNAERT ; Jean CHERRIER ; Paul FROIDEVAUX ; Gabriel GENTHIAL ; Jean LAHITTE ; Pierre MORISSOT ; Henri PERRIN ; Jacques VIVEZ.

*Equipe de Bordeaux* : Emile BONDU ; Etienne DAMORAND ; Jean LECLERE.

*Giberville (Calvados)* : Yves GARNIER

*Equipe du Havre* : Joseph AULNETTE ; Jean COTTIN ; Joseph LAFONTAINE.

*Equipe de Limoges* : Guy ALBERT ; Georges BAUDRY ; Henri CHARTREUX ; André CHAVANEAU ; François VICO.

*Equipe de Lyon, Saint Etienne, Givors* : Maurice COMBE ; René DESGRAND ; Joseph GOUTTEBARGE ; Albert GUICHARD ; Paul GUILBERT ; Georges GULON ; Louis MAGAT ; Robert PACALET ; CHARLES PORTAL ; Jean TARBY.

*Equipe de Marseille* : Aubin BRIEUGNE ; Jean-Louis NESPOULOUS ; Michel VERRON ; François VIDAL.

*Equipe de Montceau-les Mines* : Robert LATHURAZ ; Francis LAVAL.

*Equipe de Nice* : CHIFFLET ; Emile CHONAVEZ.

*Equipe de Paris* : Henri BARREAU ; Henri BERGER ; René BESNARD ; Albert BOUCHE ; Louis BOUYER ; Jean BOYER ; Roger BREISTOFFER ;

Bernard CAGNE ; Bernard CHAUVEAU ; Pierre COLIGNON ; Roger DELIAT ; André DEPIERRE ; Jean DESSAILLY ; Maurice DROESCH ;

Jean-Pierre FOURMENTRAUX ; Jean FULCHIRON ; Bernard GARDEY ; Jean GRAY ; Paul GUERY ; Pierre JACQUES ; Gustave LEYDIER ; Jean-Marie MARZIO ; Bernard MERCIER ;

Jean OLHAGARAY ; Charles PAUTET ; Jean-Claude POULAIN ; **Emile POULAT** ; Pierre RICHE ; Joseph ROBERT ; Auguste ROSI ; Bernard STRIFFLING

*Equipe de Toulouse* : Antoine BAZEILLE ; Jacques JAUDON ; Jean LINOSSIER ; Gabriel VILLEGAS.